



Parfait Ayissi n'a pas cru devoir interrompre son invité, alors que ce dernier était dans des envolées haineuses et tribales.

Le journaliste Parfait Ayissi doit s'expliquer devant le Conseil National de la Communication (CNC), l'organe regulateur des médias au Cameroun.

Au cours de l'émission « Espace Miné » du 25 avril 2023 sur Info TV, l'un des panelistes, un certain Bernard Bassong, a débité en direct des propos clivant. Sa cible : Les Bamilekés.

Cette émission à forte audience avait pour thème : « **Tribalisme et discours haineux, que faire pour éviter le pire ?** ». Pendant son temps de parole, Bernard Bassong a lancé une sorte de fatwa contre les Bamilekés. « **Certaines personnes veulent exercer le pouvoir de l'argent, et je parle des Bamilikés. Ils se croient tout permis. Eux, ils peuvent tout dire de tout le monde, mais on ne doit rien dire contre eux. Pour eux, Bamiléké, c'est une insulte, une aberration** », a fulminé B Bassong, sur le regard silencieux du modérateur Parfait Ayissi.

En comme cela ne suffisait pas, il a continué : « **Les Bamiléké sont les plus riches du Cameroun en terme pécuniaire, il faut d'abord stopper cette propagation** ».

Le CNC, gendarme des médias au Cameroun a donc interpellé le présentateur de l'émission Parfait Ayissi, ainsi que le PGD d'Info TV, Dieudonné Mven. Ils devront répondre de leur convocation ce 31 mai 2023, notamment sur les propos controversés de Bernard Bassong, dont le modérateur n'a pas cru devoir le recadrer.

Rappelons qu'après Ministre de la Communication et le Ministre de l'Administration territoriale, le secrétaire d'État au Ministre de la Défense chargé de la gendarmerie nationale (SED), Galax Etoga, est monté au créneau contre les discours haineux.

Pour le SED Galax Etoga, les leaders d'opinion qui tiennent des « **discours et propos d'incitation à la haine et autres outrages sur l'identité constituent actuellement une préoccupation sociocésuritaire majeure susceptible de fragiliser l'unité et la cohésion nationales** ».

Le patron de la gendarmerie nationale, dans une correspondance, instruit tous les 10 commandants de légion, de « **procéder systématiquement à l'interpellation et ouvrir une enquête judiciaire à l'encontre de toute personne se rendant coupable de propos d'apologie à la haine tribale** ».
